



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE LA CRINIÈRE

du : vendredi 17 janvier 2020

COMPTE RENDU n°1 saison 2020

Sont présents:

LUCAS Jacques- DOUSSAIN Guillaume- JOLY André - QUERE Grégory - RAOULT Odile - – BAUDOUIN Charles – RIBULE Arnaud- BOTREL Roland LORMEL Jean Charles – GUIHOT Christelle – PHILIPPE Yoann – LE BRUN Julien – COURTOIS Gilles REGNIER Jean Pierre

1 absent LE GUELLEC Brivaël suite à sa démission en date du 10 janvier 2020

Soient 14 membres présents

Invités: CORROT Philippe et CHAUMONT Pascal

Ouverture de la séance à 18h15 par la doyenne du conseil d'administration Odile RAOULT

Pour rappel, lecture partielle des statuts (modifiés et validés par l'assemblée générale du 23 novembre 2019)

- « tout candidat à la présidence devra être membre actif de l'association sportive depuis au moins 3 ans » (c'est à dire titulaire d'une licence FFG et adhérent à l'AS (voir règlement intérieur)
- « Possibilité d'une coprésidence »

Point n°1

Election du Président ou des Coprésidents : élection à bulletin secret

Lancement d'appels à candidatures

Sont candidats pour une coprésidence

DOUSSAIN Guillaume et REGNIER Jean Pierre

Aucune autre candidature n'est annoncée

Le conseil d'administration procède au vote à bulletin secret

Résultat du vote :

12 voix obtenues (sur 14 bulletins exprimées 2 bulletins blancs)

DOUSSAIN Guillaume et REGNIER Jean Pierre sont élus coprésidents

Suite à élection des coprésidents, l'ordre du jour présenté dans la convocation se poursuit sous la présidence de Guillaume Doussain

Point n°2 :

Election des membres du bureau

Sur proposition des coprésidents et accord du conseil d'administration le vote « à main levée » est accepté

Sont candidats(es) aux postes de :

Vice Président(e) RAOULT Odile

Trésorier : QUERE Grégory

Secrétaire : RIBULE Arnaud

Conseillers : néant

Sont élus(es) :

- Vice Présidente RAOULT Odile 13 voix obtenues
- Trésorier : QUERE Grégory 13 voix obtenues
- Secrétaire : RIBULE Arnaud..13 voix obtenues
- Conseillers : néant

Point n° 3 :Nominations des responsables de commissions

Sont nommés représentants des commissions: Voir tableau ci-dessous

Les responsables de chaque commission figurent en caractères gras en tête de colonnes ,sont rajoutés en blanc quelques bénévoles

Il conviendra pour certaines commissions de trouver des bénévoles supplémentaires (Promotion Golf, Ecole de golf).

Merci aux responsables des commissions pour lesquelles des bénévoles sont manquant de nous donner leur liste définitive lors de la prochaine réunion du CA.

Pour chaque commission nous avons prévu une liste non exhaustive de tâches.

Nous vous conseillons de ne pas surcharger le nombre de bénévoles par commission.

Nous avons nommé un responsable par commission uniquement pour que chaque président ait un seul interlocuteur par commission. Cela n'empêche en rien de communiquer avec les autres.

Nous vous donnons carte blanche pour organiser vos commissions, en cas de problème contacter le coprésident référent (voir tableau ci-dessous).

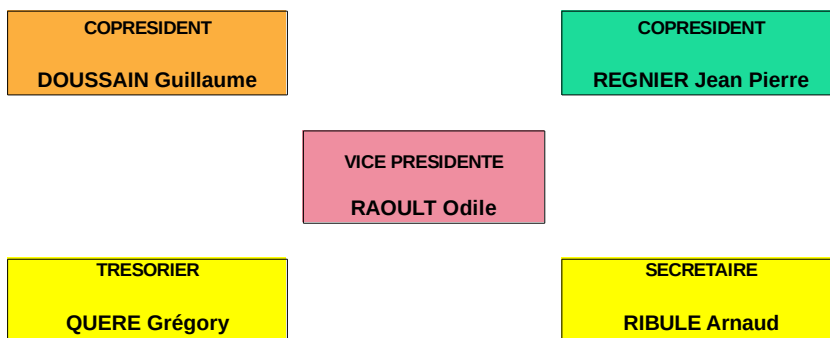
De plus, nous sommes bien entendu disponible en tant que bénévole pour chacune des commissions.

Nous aimerions en tant que coprésidents être informé voir convié à chaque réunion qu'un responsable de commission organiserait.

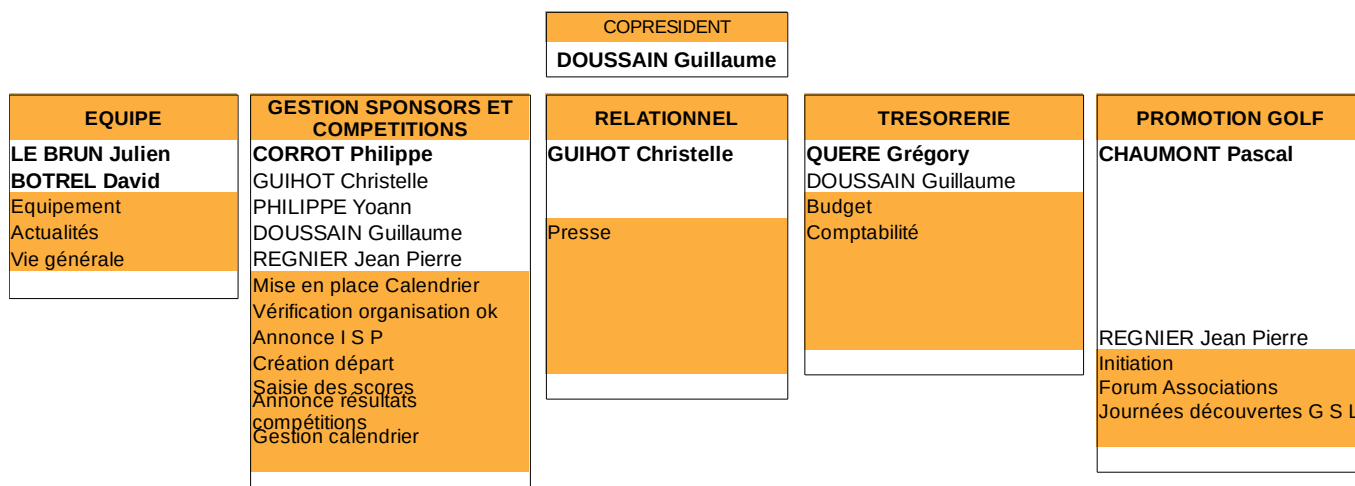
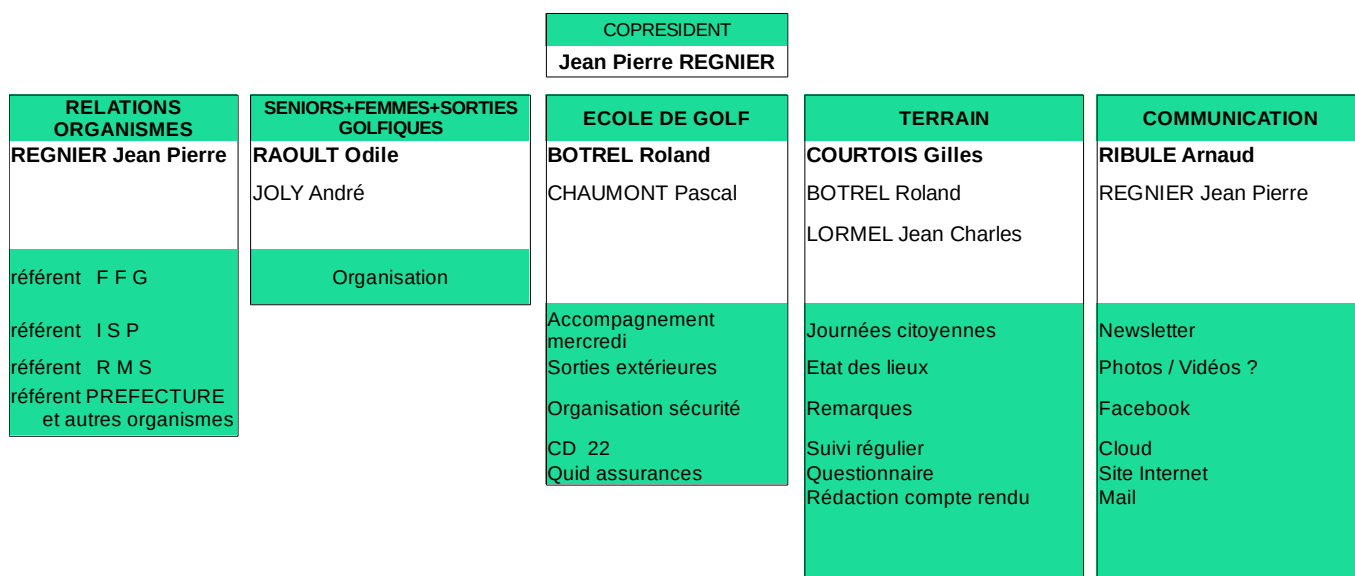
Chacun des membres du conseil d'administration est bien entendu libre de proposer (par écrit) un point à mettre à l'ordre du jour de chaque réunion de CA

CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'AS CRINIÈRE ORGANIGRAMME 2020

BUREAU



ORGANISATION DES COMMISSIONS



Point n°4

Principe de mise en place d'une convention avec le Gestionnaire GSL :

Ce document aura pour objet de définir le cadre des relations entre le Gestionnaire G.S.L et l'association sportive de la Crinière.

(en particulier de clarifier et simplifier les relations « comptabilité » entre les parties concernées)

Ce document n'aura valeur qu'à la seule condition d'être cosignés par les 2 parties intéressées, soient : La SARL Golf Sports Loisirs (G.S.L) représentée par Mme GUIHOT Christelle et l'association sportive du golf de la Crinière représentée par les coprésidents DOUSSAIN Guillaume et REGNIER Jean Pierre

Compte tenu d'une part du statut à caractère bénévole des 2 coprésidents et d'autre part du caractère représentatif des coprésidents de l'AS Crinière, cette future convention restera applicable entre les futurs représentants légaux de la dite association et la représentante actuelle de G.S.L

•Résolution proposée :

Le conseil d'administration mandate le bureau nouvellement élu pour finaliser cette opération

Le document établi fera l'objet d'un vote lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration lequel après adoption du dit document, donnera tout pouvoir aux coprésidents ci-dessus nommés pour signature de tous documents qui seraient nécessaires pour finaliser cet accord

Résultats du vote 14 voix pour

La résolution proposée est adoptée

Point n°5 :

Demande de rescrit fiscal

Pour information :

Le rescrit fiscal a été adressé au service administratif compétent par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 11 décembre 2019

Le service administratif concerné dispose d'un délai de 2 mois pour se prononcer

Selon la réponse obtenue, le conseil d'administration de l'AS Crinière après concertation avec le Gestionnaire prendra si nécessaire les mesures adaptées à la conservation son statut «d'association reconnue d'utilité publique »

Point n°6 :

Point sur la mise en place du calendrier 2020 des compétitions organisées par l'AS de la Crinière

Présentation par Philippe CORROT, lequel depuis plusieurs semaines a pris contact auprès des partenaires existant mais également auprès de nouveaux partenaires potentiels.

6 entreprises, pour raisons diverses ne renouvelleront pas leur partenariat

(Acrobranche / G B S / le Tertre-Leroux / le Space / l'Escale de la Presqu'île / Birdie Golf)

5 entreprises dont nous attendons la réponse (DIKA / le Gendre Idéal / Le Manoir des Portes (repreneur) / Cozigou / Le bruit qui court)

Propositions pour compétitions :

- *Les shots Gun du jeudi seront baptisés « les jeudis du Golf » (carrefour Market)*

Une compétition sur week end avec remise de prix viendra finaliser ces « jeudis du Golf » en présence de M DEZE (gérant)

- *« Le Grand Défi » regroupera les compétitions de classement (sans sponsor) qui donnera lieu en septembre à une belle remise de prix avec buffet et orchestre de Jazz (modalités à préciser: acquisitions de points etc.)*
- *Des Scramble, des parcours ludiques et animations diverses viendront ponctuer la saison golfique.*
- *Talenz (Guillaume) / Groupe Vert (Grégory) seront les animateurs de 2 compétitions*

Malgré ces défections, mais grâce

- *A la fidélité de la majorité de nos partenaires « historiques »*
- *A l'adhésion de nouveaux partenaires « entrants »*
- *A l'organisation de compétitions « ludiques »*

Nous sommes en capacité de mettre en place un calendrier solide !

Informations :

Christelle est en attente de la reconduction, par le partenaire Cléor, des « 24 heures » pour le 14 juillet avec possibilité de changement de dates (11 et 12 juillet)

L'édition du calendrier sur papier sera abandonnée (peu consulté / gaspillage papier / figé en cas d'erreur ou de modifications en cours de saison)

Il sera remplacé par un tableau grand format avec possibilité d'un support publicitaire pour 10 partenaires

Ce tableau sera produit en 2 exemplaires qui seront affichés en évidence au Club House et au Practice

Le calendrier sera également consultable sur le site de l'AS Crinière

Le terrain sera réservé le dernier week-end de Mai à l'occasion du mariage de Chrystelle et Nicolas

A l'écoute des idées de chacun et dans l'attente d'adresses partenaires exploitables

Point n°7

Confirmation de la mission confiée à Philippe CORROT :

• Résolution proposée :

Le conseil d'administration confirme Philippe CORROT dans la mission qui lui a été confiée en fin de saison 2019 d'engager les démarches vers les partenaires et le conforte à poursuivre si nécessaire ces démarches.

Résultats du vote : 14 voix POUR

La résolution proposée est Adoptée

Point n°8

Cooptation de membres au conseil d'administration :

• Résolution proposée

Le conseil d'administration est autorisé, durant la saison à appliquer le principe de la cooptation (suite à démission par ex) d'un ou plusieurs membres et ce, afin de conserver le

nombre de membres élus lors de l'assemblée générale précédente.

Cette opération se fera selon le mode opératoire décrit au règlement intérieur au chapitre « vote:quelle majorité ? » (majorité relative)

Toute cooptation décidée en réunion du conseil d'administration devra être validée par vote lors de l'assemblée générale ordinaire suivante.

Résultats du vote :14 voix Pour

La résolution proposée est adoptée

Point n°9

Modifications règlement intérieur :

Le règlement intérieur existant a fait l'objet de modifications

Le projet avait été joint à la convocation

Un débat s'ouvre,principalement sur la légitimité du 3ème alinéa figurant au chapitre

« conditions d'éligibilité au conseil d'administration », soit:

« l'obligation d'être abonné au golf de la Crinière durant au moins les 6 mois précédant la date de convocation à chaque conseil d'administration »

L'ensemble des membres s'accorde à reconnaître la rigidité relative de cet alinéa.

En conséquence

- **Nouvelle résolution proposée :**

Un nouveau projet de règlement intérieur (qui sera soumis au vote) sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Celui ci pourrait intégrer dans cet alinéa

- des notions de « cas de force majeure » (santé par ex)
- La possibilité d'instaurer un quota de membres du CA qui pourraient être abonnés uniquement sur un autre golf. ??
- Obligation pour ces membres de participer à un minimum de compétitions à la Crinière
- Etc....

Résultats du vote :14 voix POUR la nouvelle résolution proposée est adoptée

Questions diverses :

Démission :

Les membres du conseil d'administration prennent acte et acceptent la démission de Charles BAUDOUIN en réponse à la condition d'abonnement au club de la Crinière, figurant au projet du nouveau règlement intérieur (non voté à ce jour.)

- Attente réponse de l'administration fiscale sur la demande de « rescrit fiscal »
- Christelle nous fait part des travaux prochains d'élagage par un prestataire extérieur
La commission terrain (Roland Jean Charles et Gilles) s'est rendue sur place le mardi 21 janvier, avant l'intervention, afin de localiser en coopération avec le gestionnaire les zones à élaguer.

Un petit compte rendu sera rédigé à présenter lors de cette prochaine réunion

- Assurance Responsabilité Civile :

La société Groupama assureur de l'AS sera consultée sur l'extension éventuelle du contrat actuel Responsabilité Civile : Le contrat en cours couvre t'il les déplacements en véhicule privé des bénévoles accompagnant les enfants de l'école de golf ?

Le comité départemental sera préalablement consulté Cette prestation bénévole étant fréquemment pratiquée au niveau départemental.

André responsable au niveau départemental pourra se renseigner auprès du comité.départemental

- Les Shot Gun du jeudi:

Le débat sur l'amplitude horaire des Shot Gun est toujours d'actualité

Un horaire avancé des départs des 18 trous (vers 13h par ex) conviendrait à de nombreux compétiteurs mais pénaliserait les compétiteurs « actifs » ne pouvant se libérer de leur activité. L'amplitude horaire étant environ de 5h, les 18 trous devraient se terminer vers 18h, ce qui laisserait le « champ libre » aux compétiteurs 9 trous (les actifs principalement). L'amplitude horaire de cette compétition serait d'environ 8h30. Des départs à 4 joueurs permettraient-ils d'accélérer le déroulement de la compétition ? Cette amplitude horaire ne permettrait pas la vente de greenfee. Tout cela n'est pas simple mais il serait « utile » de tenter l'expérience. La question sera abordée avec Christelle afin de trouver une solution satisfaisante pour tout le monde.

- Remise au « goût du jour » des compétitions « minôts »
A étudier
- Proposition de Christelle d'organiser courant mars une compétition « pitch and putt »
L'état actuel du terrain ne devrait pas offrir, même courant mars de bonnes conditions de compétition
- Information calendrier compétitions
*Le calendrier papier compétition ne sera plus dorénavant imprimé (faible utilisation, nombreux exemplaires jetés) Ce document servait de support publicitaire aux partenaires. Il est prévu en remplacement
La mise en place au club house d'un tableau d'affichage conséquent
L'insertion sur I S P du logo du partenaire du jour avec un lien vers son site internet
Chacun est invité à réfléchir sur d'autres solutions*

PROJET ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La coprésidence tient à rappeler l'importance des réunions du bureau et du conseil d'administration

Ses comptes rendus sont destinés à devenir la « feuille de route » de l'association durant la saison. En conséquence :

- **Ses ordres du jour devront être complets et précis comme devront l'être ses comptes rendus.**
- **Les décisions importantes seront soumises si nécessaire à un vote**
- **Ils permettront un bon suivi des décisions prises.**

Liste des points à mettre à l'ordre du jour du prochain CA

- Cooptation de Philippe CORROT suite à la démission de Charles BAUDOUIN
- Présentation et validation du budget 2020
- Nouveau projet règlement intérieur (modifié suite à discussion en réunion du 17 janvier) copie jointe
- Définir la durée du mandat du président(e) ou coprésidents(es) à intégrer au règlement intérieur
- Mise en place d'une convention avec le Gestionnaire
- Préconisation F.F.G sur les séries et les repères de départs :
Ces préconisations n'ont aucun caractère obligatoire et demeurent à la discrétion de chaque club. La discussion reste ouverte. Chacun est invité à y réfléchir
- SHOT GUN (les Jeudis du Golf) amplitude horaire à définir avec le Gestionnaire
- Contrat Assurance RC et assurance auto pour déplacements extérieurs jeunes
- Compétition « minôts »
- Compte rendu commission terrain suite à état des lieux fait en amont et l'intervention commandée par le Gestionnaire

la coprésidence